



Newsletter du 18 août 2026

TBTF : éviter la surréglementation des banques non-SIB. Un frein à la croissance de l'administration fédérale. Rejet du Conseil fédéral concernant l'initiative Boussole et celle sur la place financière.

Le Conseil fédéral a ouvert la [consultation](#) sur une nouvelle série de mesures visant à renforcer le dispositif « too big to fail » à la suite de la crise de Credit Suisse. Le projet prévoit notamment de faciliter l'accès au soutien en liquidités de la BNS, d'étendre les pouvoirs de la FINMA et de renforcer les règles en matière de gouvernance et de responsabilité. Le Senior Manager Regime (SMR) ne devrait toutefois s'appliquer qu'aux banques comptant plus de 250 collaborateurs. Dans un [communiqué de presse](#), la FINMA s'est empressée de saluer le projet, estimant que les nouveaux instruments préventifs et disciplinaires renforceront la stabilité de la place financière. L'extension d'une grande partie de ces règles aux banques non systémiques suscite

- [Le Temps](#) / [AGEFI](#) / [RTS](#)

Les trois grandes organisations faîtières de l'économie suisse – economiesuisse, l'Union suisse des arts et métiers et l'Union patronale suisse – soutiennent l'initiative populaire des Jeunes PLR pour un « frein à l'administration ». Celle-ci prévoit que les dépenses de personnel de l'administration fédérale ne puissent pas progresser plus rapidement que le salaire médian en Suisse. Les partisans du texte dénoncent notamment la forte croissance des effectifs

- [La Liberté](#)

toutefois de vives critiques. La professeure Zellweger-Gutknecht relève notamment que la crise à l'origine de la réforme concernait une banque d'importance systémique et qu'aucune lacune comparable justifiant de nouvelles règles pour les quelque 220 banques non-SIB n'a été démontrée. L'ABPS partage cette analyse : les enseignements de la crise de Credit Suisse ne doivent pas conduire à imposer de nouvelles contraintes à l'ensemble du secteur bancaire. Les banques non-SIB ne doivent pas être soumises à de nouvelles règles. À noter, enfin, que la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des États a décidé de repousser à fin août sa décision sur le durcissement des exigences de fonds propres d'UBS.

- [tippingpoint.ch](#) / [NZZ](#) / [finews.ch](#) / [NZZ](#)

et des dépenses de personnel de la Confédération, qui accentuerait la pénurie de main-d'œuvre et la concurrence avec le secteur privé. Le mécanisme proposé, inspiré du frein à l'endettement, doit inciter l'administration à gagner en efficacité et à réduire la bureaucratie. Pour l'ABPS, qui plaide régulièrement pour un allègement de la charge administrative pesant sur les banques privées, c'est une excellente idée.

- [swissinfo.ch](#)



Pas question de changer les règles du jeu pour les Bilatérales III. Le Conseil fédéral recommande le rejet de l'initiative Boussole, qui exige que les traités internationaux prévoyant la reprise de dispositions législatives importantes soient obligatoirement soumis au peuple et aux cantons, sans lui opposer de contre-projet. Une telle règle imposerait la double majorité

- [Le Temps](#)

Dans un [communiqué de presse](#) publié le 12 août, le Conseil fédéral a fait savoir qu'il recommanderait au Parlement de rejeter l'initiative « Pour une place financière suisse durable et tournée vers l'avenir », sans lui opposer de contre-projet. L'initiative entend inscrire dans la Constitution l'orientation écologiquement durable de la place financière et imposer aux acteurs financiers d'aligner leurs activités sur les objectifs internationaux en matière de climat et de biodiversité. Le Conseil fédéral estime qu'une réglementation supplémentaire n'est pas nécessaire, les objectifs de l'initiative étant déjà suffisamment pris en compte par la législation et les mesures existantes en matière de finance durable. Il entend ainsi

- [AGEFI](#)

pour l'adoption des Bilatérales III, Le Conseil fédéral juge le texte peu clair, trop fortement orienté vers le seul dossier européen et critique en particulier le fait qu'il modifierait a posteriori les modalités de vote sur les Bilatérales III. En parallèle, le Parlement doit encore se prononcer sur la nécessité de soumettre les Bilatérales III au référendum obligatoire selon le droit en vigueur.

- [NZZ](#)

privilégier les instruments en place et éviter d'alourdir la charge réglementaire des entreprises. Ce sont de bonnes nouvelles pour les acteurs de la place financière suisse, lesquels s'engagent d'ores et déjà activement en faveur de la durabilité. De nouvelles obligations bureaucratiques ne permettront pas de sauver l'environnement. En l'absence de normes internationalement reconnues en la matière, faire cavalier seul relève de l'aventurisme et risquerait de porter atteinte à la compétitivité de la place financière suisse. L'ABPS salue donc la décision des sept Sages. Ces derniers devraient élaborer le message à l'attention du Parlement d'ici avril 2027.

- [finews.ch](#)

L'Association de Banques Privées Suisses (ABPS) compte 7 banques membres qui gèrent plus de 1100 milliards de francs et emploient près de 10 000 collaborateurs dans le monde, dont environ deux tiers en Suisse. A travers un secrétariat permanent basé à Genève, l'ABPS assure la défense et la représentation des intérêts des banques privées suisses, spécialisées dans la gestion de fortune.

Les membres de l'ABPS sont : Bordier & Cie SCmA, E. Gutzwiller & Cie Banquiers, Banque Lombard Odier & Cie SA, Mirabaud & Cie SA, Banque Pictet & Cie SA, Rahn+Bodmer Co. et Reichmuth & Co.